

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1922)  
**Heft:** 26

**Rubrik:** Chemins de fer fédéraux suisses

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tries d'exportation, c'est de réduire les charges fiscales énormes qu'elles subissent, de hâter la baisse du coût de la vie et d'établir avec d'autres pays des rapports douaniers favorables et réguliers.

### LE COMPTOIR SUISSE

Le Comptoir suisse des Industries alimentaires et agricoles semble obtenir un succès allant d'année en année en augmentant. Les résultats commerciaux ont été suffisants pour engager la plupart des participants à renouveler leur engagement pour le prochain Comptoir qui aura lieu à Lausanne du 9 au 24 septembre 1922. Les nouveaux adhérents sont nombreux, de sorte que le nombre total des participants sera de beaucoup supérieur à celui de l'an dernier.

Comme pour la Foire de Bâle, la participation au Comptoir est nationale ; elle est réservée aux maisons suisses pour des produits suisses ou manufacturés en Suisse. Cependant certains produits non suisses, mais indispensables à la production et à l'économie nationale et que le marché suisse ne livre pas ou de façon insuffisante, peuvent également être acceptés. C'est le cas notamment pour les engrais, aliments pour bétail, diverses machines pour l'industrie laitière, etc., dans ces cas-là, l'origine du produit doit être clairement et visiblement indiquée.

Le Comptoir comporte deux divisions principales : l'*Alimentation* et l'*Agriculture*, qui se subdivisent en 17 groupes, dont les principaux sont : les Produits alimentaires ; Conservation, emballage, etc..., des aliments ; Préparation et consommation des aliments ; l'Industrie hôtelière ; les Tabacs ; les Produits agricoles ; les Machines agricoles ; les Produits chimiques ; l'Élevage du bétail ; les Cuirs et Industries du cuir ; la Chasse, Pêche, Apiculture, Aviculture, etc... ; les Bois ; les Constructions et habitations rurales.

### EXPOSITION NATIONALE SUISSE DE PHOTOGRAPHIE

Cette exposition aura lieu à Genève, dans le Palais Electoral, du 11 au 21 mai 1923, avec l'appui des grandes fédérations photographiques de la Suisse et autres groupes de photographes de notre pays.

Elle comprendra trois sections distinctes :

1. — Une section de photographes professionnels ;
2. — Une section de photographes amateurs ;

3. — Une section des anciens professionnels patrons et employés, et employés professionnels actuellement en activité.

Les participants des sections 2 et 3 seront seuls admis aux concours (concours de section et concours individuels).

Indépendamment de cette Exposition nationale de Photographie, une Exposition internationale d'appareils et de produits photographiques aura lieu sur les galeries du premier étage du Palais Electoral. Il sera organisé d'autre part, dans la salle de réception du Conseil d'Etat, une Exposition rétrospective et une Exposition qui comprendra tout ce qui a trait à la photographie scientifique, documentaire et judiciaire.

Pour tous renseignements s'adresser à M. P. RUDHART, directeur général de l'Exposition nationale suisse de Photographie, à Genève.

### CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES

L'Agence officielle des Chemins de fer fédéraux, 20, rue Lafayette, à Paris, nous avise que depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier les C. F. F. délivrent de nouveau les Abonnements généraux d'une validité de 15 à 30 jours, aux conditions suivantes :

	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Validité 15 jours..	210 fr.	160 fr.	105 fr.
— 30 jours..	345 —	260 —	175 —

sans surtaxe pour l'utilisation des trains directs. Il est perçut 2 francs pour frais de confection de la carte d'abonnement ; en outre un dépôt de 10 francs doit être consigné au moment de la livraison ; il est remboursé si l'abonnement périmé est restitué dans les délais prescrits.

Les C. F. F. ont également repris l'émission des billets combinables pour voyages à l'intérieur de la Suisse. Ces billets sont établis au gré des voyageurs ; leur durée de validité est de 45 jours. Les enfants de 4 à 12 ans paient demi-place. Consignation de 2 francs. Réduction environ 20 % sur le prix normal des billets.

De leur côté, les Grands Réseaux français émettent des billets aller et retour dits de famille qui accordent une notable réduction aux familles de 3 personnes ou plus voyageant ensemble.

Enfin, l'émission des billets combinables internationaux a aussi été reprise ; ces billets, établis au gré du voyageur, comprennent les réseaux français, suisses, italiens, belges, hollandais et anglais. Ils comportent une réduction de 20 % sur les trajets suisses.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence officielle des C. F. F., rue Lafayette, Paris.

*Rectification* : L'horaire des relations entre Paris et la Suisse, paru dans notre numéro de mai, doit être modifié comme suit :

P.-L.-M. : Le premier train du matin arrivant à Genève à 23 h. 29, part de Paris à 7 h. et non pas à 7 h. 10.

Les trains suivants ne comportent que des voitures de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe :

Genève .....	dép.	10 h. 50
Paris .....	arr.	22 h. 20
Paris .....	dép.	11 h. 50
Lausanne .....	arr.	22 h. 55

Le Simplon-Orient Express quitte Lausanne à 21 h. 10 et arrive à Paris à 6 h. 35 (sur notre horaire de mai les chiffres ont été invertis).

Nos lecteurs voudront bien apporter les rectifications nécessaires.

### LES AMÉLIORATIONS POSTALES ENTRE LYON ET LA SUISSE

*Notre section de Lyon nous communique :*

Par suite des modifications d'horaires du 1<sup>er</sup> juin 1922, un express Lyon-Genève, n° 667, partira de notre ville à 19 h. 50 ; il remplacera le train 667, de 17 heures. Nous bénéficierons d'un délai supplémentaire à destination de la Suisse de 2 h. 50. Ce courrier profitera d'un train partant de Genève à 0 h. 30 sur Zürich. De cette dernière ville, des correspondances très rapides rayonneront sur toute la Suisse. Dans bien des cas, les courriers partant de Lyon n'arrivaient que le surlendemain à destination ; la nouvelle organisation permettra au courrier de Lyon d'être distribué le lendemain comme avant-guerre.

### EXPORTATION DES CHOCOLATS SUISSES

Certains journaux français ayant, paraît-il, publié que les fabriques suisses de chocolat ferment leurs portes pour s'établir en Allemagne et que le chocolat qui sera dorénavant vendu en France proviendra directement de ce pays, la Chambre syndicale des fabricants suisses de chocolat se trouve dans l'obligation de protester contre de pareilles allégations, car aucune fabrique suisse de chocolat ne ferme ses portes pour aller s'établir en Allemagne. Il ne sera créé dans ce pays que des succursales permettant de vendre du chocolat suisse dont l'importation est actuellement interdite.

### UNION SUISSE DES PAYSANS

*L'Union Suisse des Paysans vient de célébrer solennellement le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Le « Journal de Genève » écrit à ce propos :*

C'est le lundi 7 juin 1897, lendemain de la Pentecôte, que, dans la salle du Grand Conseil de Berne, se réunissait l'assemblée de délégués qui constitua l'Union. La période précédente avait été dans tous les pays d'ancienne civilisation une période de longue et grave crise qui faillit conduire l'agriculture à sa ruine. Dans la plupart des Etats de l'Europe, les gouvernements instituèrent des enquêtes sur les causes de cette crise et les moyens d'y remédier. Cette cause, on la dénonça dans la concurrence des produits venus d'Amérique, la baisse des prix qu'elle avait amenée, le ralentissement de la production agricole. C'est alors que se créèrent la Société des agriculteurs suisses, la Ligue Paysanne, et enfin l'Union suisse des Paysans, dont l'action sur la vie agricole et économique de notre pays a été considérable et bienfaisante.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1898, sous la direction de M. le Dr Ernest Laur, le Secrétariat suisse des Paysans commençait sa féconde activité. En 1900, étaient instituées les recherches méthodiques sur la rentabilité de l'agriculture ; en 1901, se fondait le *Paysan Suisse*, publié en allemand, en français, et, dès 1920, en italien, et dont le tirage, de 67.800 exemplaires au début, atteint maintenant 182.000. En 1908, était créé l'Office de renseignements pour les prix ; en 1909, le Secrétariat était chargé de fournir à l'Institut international d'agriculture les renseignements pour la Suisse, en 1911 était créée la *Revue suisse des Marchés agricoles*, qui se tire à 43.000 exemplaires ; en 1913, l'Office d'estimation pour l'évaluation des propriétés, des dommages, etc. ; en 1914, l'Office d'informations pour l'assurance maladie et accidents ; en 1915 était construit, à Brugg, un immeuble spécialement destiné à loger certaines institutions de l'Union ; en 1916, se fondait l'Office de constructions agricoles ; en 1919, un office conseil pour les machines agricoles et un service d'entremise pour les achats et les ventes de propriétés agricoles. C'est sur l'initiative de l'Union suisse des Paysans qu'a été fondée, en 1921, la « Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans ».

L'Union, qui, en 1918, groupait 74.227 membres, en compte maintenant 365.000. Le subside fédéral qui lui est alloué a passé de 18.000 à 35.000 francs.